



Pfizer Canada

17300, autoroute Transcanadienne, Kirkland (Québec) H9J 2M5
17300 Trans-Canada Highway, Kirkland, QC H9J 2M5

Montréal, le 29 octobre 2019

Mme Stéphanie Pinault-Reid
Secrétaire – Commission des finances publiques
Assemblée Nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Déposé le : 12 novembre 2019

N° : CFP - 037

Secrétaire : [Signature]

Objet: Projet de loi n 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec.

Monsieur le Président de la Commission,
Monsieur le Président du Conseil du Trésor,
Membres de la Commission,

Dans le cadre du dépôt et de l'étude du projet de loi 37, loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et Infrastructures technologiques Québec, nous croyons pertinent de vous partager notre lecture de la situation actuelle de l'approvisionnement des médicaments dans la province et vous offrir, en toute collaboration, quelques observations et suggestions pour optimiser les processus de cette nouvelle structure.

Pfizer appuie toute initiative ayant pour but d'améliorer l'efficacité dans le réseau de la santé aux bénéfices des patients et des différentes parties prenantes...À cet égard, nous sommes en faveur du projet de loi 37 et de la consolidation des organismes chargés de gérer les approvisionnements pour le gouvernement québécois dans la mesure où cette nouvelle structure permet d'optimiser les processus d'acquisitions ainsi que d'améliorer et d'assainir les pratiques courantes en matière d'appels d'offre dans le secteur de la santé.

Pfizer Canada, filiale canadienne de Pfizer Inc., est l'une des principales entreprises biopharmaceutiques à l'échelle mondiale. Notre gamme diversifiée de produits de soins de santé comprend des médicaments et des vaccins figurant parmi les plus connus et les plus prescrits dans le monde. En plus de nos produits innovateurs, Pfizer a un portefeuille de plus de 200 produits multi sources utilisés dans les établissements hospitaliers du Québec. Nos investissements à l'échelle mondiale dans la mise au point de médicaments sûrs et efficaces ont atteint 7,65 milliards de dollars américains en 2017. À travers le développement de notre portfolio de produits ou à la faveur des récentes acquisitions à l'échelle mondiale, Pfizer est devenu un joueur central, voir incontournable, dans de nombreux champs thérapeutiques. Notre présence importante au Québec est bien connue puisque notre siège social y est

établi depuis plus de soixante ans. Nous participons aux efforts de l'écosystème des sciences de la vie afin de dynamiser le secteur et y attirer des investissements. Nous collaborons avec les différents intervenants dans des partenariats des plus innovateurs afin d'assurer l'intégration de nos innovations au système de santé québécois. Nous évoluons dans un environnement sophistiqué et risqué dans lequel la collaboration est à notre avis primordiale. C'est dans ce contexte que nous souhaitons prendre part aux travaux de cette commission.

L'EXPERTISE EN SANTÉ

Doter le gouvernement d'une structure unifiée permettant de mieux gérer et d'optimiser les processus d'acquisitions de biens et services pour l'ensemble des organismes publics visés est en soit un objectif très louable. Il nous apparaît clair que ce projet pourra rendre plus efficace la gestion des nombreux contrats d'approvisionnements gouvernementaux et pourra générer des efficiences en termes de gestion des ressources et de pouvoir d'achat. La concentration de toutes les instances publiques en matière d'approvisionnement permettra aussi de créer un noyau d'expertise multisectorielle qui, nous l'espérons, permettra de faire rayonner les meilleures pratiques d'une industrie donnée à une autre. Bien que nous appuyions le gouvernement dans cette initiative, il est crucial pour le secteur de l'approvisionnement en produits et services pharmaceutiques qu'une expertise sectorielle soit assurée.

1- Recommandations:

- Assurer une expertise en santé dans le nouveau CAG tout en maximisant l'expérience intersectorielle;
- Considérer l'implantation d'une unité spéciale de l'approvisionnement en santé;

LA NOTION DE VALEUR

Les processus actuels d'appels d'offre accordent une prépondérance importante au critère basé sur le prix. Tout en étant conscient des impératifs économiques qui conditionnent le travail des Groupes d'achat en commun (GAC), nous déplorons la faible place accordée à une analyse globale de la valeur des produits et services faisant l'objet des appels d'offre. Bien qu'il y ait mention que des facteurs qualitatifs peuvent représenter jusqu'à 30% des facteurs d'évaluation d'une soumission, nous sommes en mesure de constater qu'une attention largement insuffisante est accordée à l'étude globale de la valeur de plusieurs produits (qui peut se traduire par une réduction des jours d'hospitalisation, des coûts moindres en main-d'oeuvre et achats d'autres technologies évitées par l'utilisation d'un médicament, par exemple).

Cette course au prix le plus bas défavorise l'innovation ainsi que la mise en place et la valorisation de nouvelles technologies qui au départ, plus chères, deviennent rapidement efficaces et plus économiques. Tirant profit du momentum créé autour de la création du CAG, nous proposons que le gouvernement prenne position en faveur de l'innovation dans le secteur de la santé en accordant une part plus importante aux facteurs qualitatifs permettant d'apprécier la valeur économique et sociale d'un nouveau produit pharmaceutique au bénéfice des patients.

2-Recommandation:

- Encourager d'incorporer davantage les concepts basés sur la valeur dans les processus d'approvisionnement du CAG;

LA DIVERSITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ

Pfizer Canada partage les inquiétudes des autorités gouvernementales quant à la sécurité de l'approvisionnement en médicaments pour les hôpitaux et autres organismes publics québécois. En ce sens, nous croyons que l'attribution d'un produit pharmaceutique donné à un seul fournisseur devrait être revu, surtout dans le contexte d'une nouvelle entité responsable de l'ensemble du territoire québécois. Pfizer observe qu'un système d'attribution unique tend à éliminer la concurrence de façon importante dans de nombreuses catégories. Afin de mieux se prémunir contre les risques de pénuries dans le système public, nous croyons qu'un processus d'adjudication plus flexible encourageant davantage la concurrence devrait être mis en place.

Dans le contexte multifactoriel de pénurie globale de plusieurs médicaments (et principes actifs) et de la difficulté fréquente pour les entreprises touchées de pouvoir les prévoir, il est illusoire de penser qu'une simple adjudication protège les intérêts du gouvernement et sécurise l'approvisionnement pour la population québécoise. Dans certains secteurs névralgiques de produits bio-équivalents offerts par plusieurs fabricants, une meilleure répartition du risque dans l'approvisionnement d'un médicament donné, même si cela signifie de partager un marché avec un ou des compétiteurs, peut être souhaitable.

3-Recommandations:

- Donner une importance à la diversité des fournisseurs;
- Encourager et préconiser différentes méthodes d'adjudication;

LES TERMES ET CONDITIONS

Les termes et les conditions dans les différents appels d'offre se doivent d'être balancés avec un risque partagé. Nous comprenons l'importance dans un contrat d'inclure des clauses punitives afin que les fournisseurs retenus s'engagent à respecter leurs engagements, par ailleurs, au cours de nos expériences d'appels d'offres, nous avons été confrontés à des clauses assurément disproportionnées. Les termes et les conditions doivent encourager la collaboration et le partage du risque entre toutes les parties impliquées. Les termes non négociables imposés dans certains appels d'offre sont tels, que les contrats offerts ne présentent plus d'intérêt commercial. Les contrats élaborés dans un langage unilatéral avec des clauses difficilement acceptables deviennent beaucoup moins attrayants pour un fournisseur. Voici quelques exemples:

- L'imposition de pénalités déraisonnables en cas de rupture d'approvisionnement. Ces dernières sont beaucoup trop restrictives, coûteuses et démesurées au niveau de leur durée. Ces règles mettent en péril la viabilité financière de la commercialisation (et donc la disponibilité) de plusieurs produits dans les organismes publics;
- Des clauses de volumes ne spécifiant aucun engagement de la part de l'acheteur mais une obligation illimitée pour le fabricant;

- Des clauses asymétriques imposant des exigences coûteuses et restrictives aux fabricants mais indemnisant les acheteurs exactement dans le même contexte. Exemple : imposer au fournisseur l'obligation d'avoir un inventaire de quatre mois tout en s'engageant à un préavis de deux mois seulement pour l'annulation du contrat;

Les termes et les conditions punitives dans les contrats mettent donc en péril l'intérêt des fabricants de participer dans les processus d'appels d'offres ce qui mine la compétitivité de certains marchés sans offrir d'assurance viables contre les ruptures d'approvisionnement. Il nous apparaît important que les critères d'évaluation, les exigences ou les conditions contractuelles permettent et encouragent un marché concurrentiel.

4-Recommandations:

- Privilégier des clauses contractuelles dont les modalités conduisent à un partage équitable des risques entre les gouvernements et les fournisseurs;
- Assurer que les termes et conditions soient en phase avec l'industrie et mutuellement acceptables;

Nous sommes d'avis que la volonté gouvernementale de centraliser et mieux organiser les acquisitions de biens et services pour les organismes publics est louable. Nous comprenons les objectifs du gouvernement ayant mené à cette décision et souhaitons participer au succès de ce projet. Afin d'assurer le plein potentiel de la nouvelle entité, les décisions gouvernementales en matière d'approvisionnement doivent impérativement permettre une plus grande collaboration et un meilleur dialogue avec les fournisseurs, un meilleur partage du risque et une meilleure considération de la valeur offerte par les technologies ainsi qu'une plus grande considération à la diversité dans l'adjudication. Compte tenu de la nature particulière et complexe des médicaments et des autres produits de soins de santé sous l'autorité du MSSS, nous souhaitons proposer que le projet de loi soit bonifié, à sa face-même et dans le cadre des Règlements qui en découleront ainsi que la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), de manière à garantir un processus d'évaluation et d'attribution des plus équitable et transparent. Il est clairement possible selon nous de convenir d'un processus qui protège l'accessibilité aux produits, qui suscite l'intérêt des fournisseurs, qui crée un climat de confiance et de réciprocité avec l'industrie et qui, au final, bénéficie à l'ensemble des patients.

Respectueusement,



M. Frédéric Lavoie,
Vice-président,
Pfizer Canada